



**ASSOCIATION AGREEE pour la PECHE
et la PROTECTION du MILIEU
AQUATIQUE de
PLAISANCE FONSORBES COLOMIERS
LA SALVETAT ST GILLES**



Atelier Pêche Nature / Ecole de Pêche
certifié conforme par
la Fédération de Pêche de Haute-Garonne

Association Agrée :
par le Ministère de la jeunesse et sports

Président, M Bélaval Robert, contact : 06 36 13 77 56 - peche31.aappma.pfc@gmail.com - www.peche31.fr

Protocole sanitaire - Inscription pour mineur à l'Atelier Pêche Nature

Protocole sanitaire mis en place afin d'accueillir tous les inscrits mineurs dans le respect du décret N°2020-860 du 10 juillet 2020 et les dispositions complémentaires mises en place par l'Atelier Pêche Nature, prescrivant les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à L'épidémie de covid-19 :

- L'accueil se fera uniquement à l'extérieur.
- L'affichage concernant les gestes barrières. Le protocole sanitaire.
-
- Protection individuelle
- Protection et mise à disposition
- Le trajet entre l'accueil et le lieu de pêche.
- Pas de vestiaire.
- Registre de présence.
- Symptômes de la Covid 19.

Seuls les moniteurs entreront dans le local de stockage du matériel nécessaire à l'activité.

Un rappel des gestes barrières sera affiché. Le présent protocole sanitaire est envoyé à chaque parent ou tuteur pour acceptation et signature.

Le port du masque pour tous quel que soit l'âge de chacun est obligatoire. Chacun des participants devra être muni de son masque personnel.

Gel hydro alcoolique et masques de secours. Les moniteurs porteront un masque et/ou une visière.

Désinfection obligatoire des mains avant le départ vers le lieu de pêche. Les déplacements aller et retour se feront par groupe de 4 personnes y compris le moniteur, en tenant compte de la distanciation physique.

Chacun devra arriver en tenue. Il devra transporter son sac personnel et le matériel prêté préalablement désinfecté par l'association.

Un appel sera réalisé à chaque séance et le registre sera renseigné immédiatement.

Toute personne présentant des symptômes devra immédiatement prévenir l'un des responsables, quitter les lieux, et tenir l'association informée des résultats des test.

Le président de l'AAPPMA,

Le président

le parent ou le tuteur, « Lu et approuvé » + signature :